Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

ERREUR DE MAIRIE PREJUDICIABLE

Par claudehossegor

Bonjour,
Sous réserve que je poste dans le bon forum.
Je suis propriétaire d'une maison individuelle en vente depuis 2 ans
Les faits:
-le 22 février 2017 mon Agent Immobilier m'informe que ma maison individuelle a trouvé acquéreur, que ce dernier est pressé, dispose des fonds et souhaite emménager le 17 avril;
-le 23 L'Agent m'informe avoir pris RDV chez le Notaire pour le 06 mars;
Le 03 mars fin de matinée, le Notaire me confirme la vente et me demande quelques renseignements, prix, taxe foncière, etc...
-Le 03 l 'Acquéreur se rend compte que le voisin au-dessus (les terrains sont en pente)a une vue partielle sur la piscine, demande à la mairie s'il pourra laisser pousser la haie présente depuis la construction (32 ans): la mairie répond "non" les haies ne doivent pas dépasser 2 mètres.
le 03 mars l'Acquéreur se désiste et la vente est annulée.
J'ai consulté droit-public.fr: la mairie a tout faux!
Je subis un préjudice certain, puis-je prétendre à des dommages-intérêts, ne sachant pas dans quel délai j'aurai un nouvel acquéreur? Quelle Juridiction saisir? Merci pour réponse